



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouméa, le 21 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE N°2

RÉQUISITION DES STATIONS-SERVICES DANS LE CADRE DES BLOCAGES ACTUELS

1. Les horaires d'ouverture des stations-services réquisitionnées

Afin d'assurer la continuité d'approvisionnement en carburant des services prioritaires de sécurité et de secours, 15 stations-services sont réquisitionnées depuis 9h00 ce matin (liste en annexe).

Ces stations seront ouvertes **chaque jour de 7h00 à 12h00** au bénéfice exclusif des véhicules prioritaires de sécurité et de secours (rappel des personnels prioritaires de sécurité et de secours en annexe).

2. Mise en place d'un numéro d'information

Pour toutes informations sur les autorisations de se réalimenter pour les sociétés, un numéro d'information unique a été mis en place.

☎ : + 687 75 70 57

Appels possibles tous les jours de 8h00 à 17h00 uniquement pour les urgences

Les services de l'État restent mobilisés et restent attentifs à l'évolution de la situation.

Contact presse
Bureau de la communication interministérielle

Tel : (+687) 83 09 17 – Coralie WAGNER
Mail : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,
98 844 Nouméa Cedex

Annexe 1 : identification des personnels prioritaires et personnels d'urgence

- Service d'intervention d'urgence et de secours
 - ordre public, sécurité et justice : police, gendarmerie, douanes, administration pénitentiaire, magistrats
 - incendie et secours (DSCGR, sapeur-pompier, SAMU et ambulances)
 - contrôleurs aériens

- Services sanitaires ou de soins à la personne
 - activité hospitalière et centre de dialyse (tout personnel)
 - véhicule sanitaire privés
 - soins à domicile
 - livraison de produits pharmaceutiques et sanguins
 - professionnels de santé libérales (médecins, infirmiers, sage-femme)
 - transport funéraire

- Autres services d'urgence
 - intervention d'urgence sur les réseaux (eau, électricité, gaz et téléphonie)
 - opérateur pétroliers
 - transport en commun .
 - membre de la présente cellule de crise

Les personnes exerçant une activité prioritaire devront justifier auprès des forces de l'ordre, de l'activité exercée par la présentation d'une carte professionnelle ou d'une autorisation nominative fournie par la cellule de crise, accompagnée d'une pièce d'identité valide.

Annexe 2 : liste des stations-service réquisitionnées

Nom de l'exploitant	Adresse	Réseau
Hedi OUHARROU	Delco	Mobil
Ismael MILOUD SARL NIMA	Victoire	SSP
Yveric BLANC SARL YCAM	Rocade	TotalEnergies
Emmanuel BOUILLON SARL KEPALA	Apogoti	SSP
Nicolas DEVAUD VDE Service SARL	Conception	Mobil
Maxime JEULIN PPAP Boulouparis	Boulouparis	Mobil
Cayandra DEBELS SARL Central équipement	La Foa	SSP
Jean-Philippe HUREY SARL SSB	Bourail	TotalEnergies
Eric MANUGUERRA SARL Auto service	Poindimié	TotalEnergies
Pedro SANTOS SARL STS BACO	Baco	SSP
Marianne ALQUIER AJ& CIE SARL	Koumac	Mobil
Yannick PANTALONI Kuto Service	Kuto Service	TotalEnergies
Nelson WAHEO SARL Beurivage	Maré	SSP
SARL Atrekam	Kumo	SSP
Albert LAEN SARL EIRD	Ouvéa	SSP